



Service de Garde Les-Enfants-du-Monde

Point de service semaine de relâche du 6 au 10 mars 2017

Bonjour,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre service de garde. Voici quelques informations qui pourront vous être utiles lors de votre séjour chez nous.

Pour favoriser le bon fonctionnement de cette semaine, nous vous demandons de respecter les quelques règles suivantes :

- Veuillez respecter les horaires des activités;
- Le matin, veuillez indiquer au personnel le nom de la personne qui doit venir chercher votre enfant s'il n'apparaît pas sur la fiche d'inscription;
- Veuillez remplir une fiche médicament et remettre le médicament au personnel à votre arrivée si nécessaire. (ÉpiPen, antibiotique ou autre);
- N'oubliez pas de nous préciser si votre enfant a l'autorisation de quitter seul à une heure précise en fin de journée.

Votre enfant doit avoir avec lui tous les jours :

- Pantalon de neige et vêtements pour jouer dehors;
- Mitaines et bas de rechange;
- Lunch froid avec « bloc réfrigérant » (**Pas de four micro-ondes disponible**);
- Une collation pour le matin. (La collation de l'après-midi sera fournie par le service de garde);
- Souliers de course pour le gymnase.

Nous demeurons disponibles pour répondre à toutes autres questions. En vous souhaitant une bonne semaine de relâche parmi nous,

Marie Josée Normandin
La direction

Alain Boucher
Le technicien



Service de Garde Les-Enfants-du-Monde

Point de service semaine de relâche du 6 au 10 mars 2017

Nom du point de service : Les Enfants-du-Monde
Adresse : 5350 rue Rosedale MTL H4V 2H9
Nom de la direction : Marie Josée Normandin
Téléphone de l'école : (514) 596-5745

Nom du technicien : Alain Boucher
Téléphone du SDG : (514) 596-5746
Courriel : boucher.a@csgm.qc.ca

Heures d'ouverture du service de garde : de 7 h à 18 h
Porte d'entrée du sdg: sur le côté nord de l'école (Abri Tempo)
Politique des retards : 1,50\$ la minute

Veuillez remplir un formulaire d'autorisation de médicaments pour les enfants ayant une médication quotidienne.

Nous vous rappelons que les frais de garde ne sont pas remboursables même si votre enfant s'absente pour une journée.